

MAÎTRISE D'OUVRAGE ET D'USAGES - CRÉATION D'UNE RÉSIDENCE COLIVING ET D'UN TIERS-LIEU – VILLA MONOYER

Lyon (69)

69003, Lyon

INFOS EN +

Calendrier : Livraison prévue en 2024

Réhabilitation d'un villa 19ème siècle et son jardin en un tiers-lieu accueillant restaurant, coworking, salle de séminaire et espaces partagés

Réalisation de 40 chambres de coliving & studios pour étudiants, jeunes actifs & seniors isolés, avec services et accompagnement au lien social

CONTACT

contact@recipro-cite.fr
04 82 53 56 62

PARTENAIRES

YOUSE
WYSWYG / ARCHITECTURE
ASSOCIATION MONOYER
GRAND LYON MÉTROPOLE
VILLE DE LYON



CONTEXTE

La « Villa Monoyer » est la dernière maison bourgeoise du quartier Monplaisir Sans-Souci, dans le 3ème arrondissement de Lyon. L'association Monoyer, créée en janvier 2015 s'est fixée comme objectif de préserver l'intégrité de son patrimoine et de travailler à l'implantation d'une exposition consacrée à Ferdinand Monoyer et à la médecine lyonnaise du 19ème siècle.

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet porté par Récipro-Cité et youse, consiste à faire de la villa Monoyer et de son jardin, un tiers-lieu du Vivre et du Faire-ensemble, réunissant les fonctions résidentielles, sociales, économiques, culturelles et événementielles.

Ce tiers-lieu dont l'ambition est de contribuer fortement à la dynamisation du quartier environnant doit devenir :

- Un lieu rencontres entre des personnes diverses et de toutes générations ;
- Un lieu qui favorise les interactions sociales à travers son ouverture à un large public, sa diversité, sa convivialité, son accessibilité, ses services et son animation quotidienne ;
- Un lieu d'innovation sociale, facteur de cohésion pour l'ensemble du quartier Sans-Souci.

NOS MISSIONS

Le développement de ce projet atypique repose sur la combinaison des savoir-faire de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usages :

- Concertation et communication continues avec les riverains, adhérents de l'association Monoyer et partenaires institutionnels
- Définition d'un programme adapté aux attentes issues de la concertation, prenant également en compte la forte qualité patrimoniale et environnementale de la villa et de son jardin
- Définition d'un projet de services et d'accompagnement aux futurs résidents (coliving, coworking) et autres usagers du site (riverains, adhérents de l'association...)
- Construction d'un modèle économique suffisamment robuste pour assurer la pérennité de l'exploitation de ce tiers-lieu et de son impact social